

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HUMANIS LANGUEDOC ROUSSILLON SOLIDAIRE (FCE19920084)

Part A (990000055359) Parts B

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

HUMANIS GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **HUMANIS LANGUEDOC ROUSSILLON SOLIDAIRE** » a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance au moins équivalente à celle de son indicateur de référence.

L'indicateur de référence du fonds est l'indice composite suivant :

1. Pour la partie « Taux » : 25% **EURO MTS 5-7 ans** (indice - coupons nets réinvestis/ cours de clôture - composé d'obligations d'Etat de la zone euro à taux fixe d'une durée comprise entre 5 et 7 ans) + 25% **EONIA Capitalisé** (Indice monétaire au jour le jour de la zone euro)
2. Pour la partie « Actions » : 45% **EUROSTOXX 50** (indice - dividendes nets réinvestis/ cours de clôture - représentatif des 50 plus importantes capitalisations du marché actions de la zone euro + 5% **MSCI WORLD**, ex EMU libellé en euros (indice - dividendes nets réinvestis / cours de clôture - des marchés mondiaux hors zone euro).

Caractéristiques essentielles du FCPE :

La stratégie d'investissement repose sur une gestion discrétionnaire par le choix d'une allocation entre différentes classes d'actifs: actions, produits de taux (obligations et monétaires) et sur un choix de valeurs à l'intérieur de chaque classe. Le FCPE adopte une **gestion socialement responsable** dans la sélection et le suivi des titres. L'application du filtre ISR intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille.

Le périmètre d'application des critères ISR correspond aux titres détenus en direct et aux fonds gérés par Humanis Gestion d'Actifs utilisés comme supports (voir codes de transparence des fonds supports Socialement Responsables (SR) sur le site : <https://epargne.humanis.com/investisseur-institutionnel/nos-fonds>)

L'approche d'Humanis Gestion d'Actifs est une approche « Best In Class » sans exclusion sectorielle a priori. Les critères ESG retenus sont différents pour les émetteurs privés et souverains.

Pour les émetteurs privés/publics et souverains, la définition de l'univers SR s'appuie sur la méthodologie d'Humanis Gestion d'Actifs, composée d'une sélection de critères Environnementaux (ex : Programme de réduction des déchets pour les entreprises et performances environnementales pour les Etats), Sociaux (ex :certification santé/sécurité pour les entreprises et inégalités de revenus pour les Etats) ou de Gouvernance(ex : indépendance du CA pour les entreprises et niveau de corruption pour les Etats) et d'un suivi des controverses ESG (c'est-à-dire des incidents significatifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance, auxquels les sociétés peuvent être confrontées comme des pollutions, scandales de corruption, rappels de produits, violations des droits de l'Homme...).

La société de gestion est responsable du choix de ces critères de sélection dans chaque secteur. Les données sont fournies par les agences de notation extra-financière Vigeo et Sustainalytics.

En outre, le fonds pourra investir dans des actions de sociétés cotées sur le marché français dont le siège social est en région LANGUEDOC ROUSSILLON. Le fonds pourra par ailleurs investir dans la limite de 10% de son actif net en valeurs non cotées d'entreprises régionales choisies en concertation avec les acteurs économiques locaux.

Pour la partie actions, le fonds est investi et exposé, entre 40% et 65% de son actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote admis à la négociation sur un marché réglementé conformément au Code monétaire et financier ;

Pour la partie taux, le fonds est investi et exposé entre 25% et 60% de son actif net en produits de taux libellés en euro : obligations et titres de créances à taux fixes et/ou à taux variables et/ou indexés et/ou convertibles. Les titres de créances négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lequel le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les autres titres, ne rentrant pas dans cette catégorie, ne pourront représenter qu'au maximum 10% de l'actif net du fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. L'orientation de gestion du fonds répond dans son ensemble aux exigences d'une gestion socialement responsable.

Le fonds sera investi entre 5 et 10 % de son actif net en titres émis par des entreprises solidaires agréées ou en titres émis par des sociétés de capital-risque ou en parts de Fonds Professionnels à Vocation Générale.

Il peut également être investi en part ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger jusqu'à 100%de son actif net. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

L'utilisation des instruments financiers à terme peut être faite en couverture et en exposition dans les limites indiquées préalablement sur chaque marché. La limite d'engagement sur l'ensemble des marchés à terme est de 100% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : 5 ans minimum

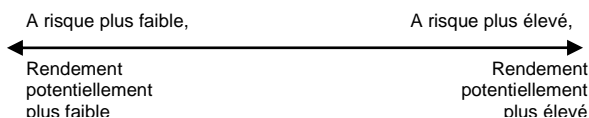
Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne ou de départ à la retraite - sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du travail.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : elle est calculée quotidiennement (cf article 12 du règlement du Fonds).

Les opérations de rachat d'avois disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez Inter Expansion-Fongepar au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J.

Profil de risque et rendement



La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du fonds :

➤ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». La catégorie ci-dessus été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

➤ **Risque de crédit :** Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% maximum (selon convention par entreprise)
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants (Parts A)	1,23 % TTC (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

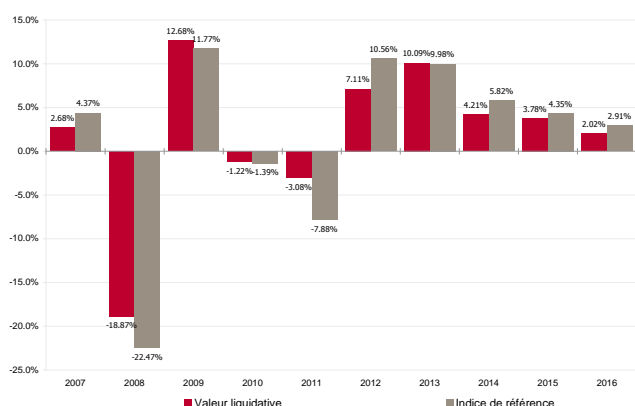
(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Part A : les frais de gestion et de fonctionnement sont à la charge du fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux articles 16 et 17 du règlement de ce Fonds disponible sur le site internet www.epargne.humanis.com

Performances passées



AVERTISSEMENT : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances future.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

Date de création du Fonds : le 10 avril 1992.

Devise : Euro.

Jusqu'au 31/12/2013, les indices Eurostoxx 50 et MSCI World des indicateurs de références étaient calculés hors dividendes. A partir du 01/01/2014 ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentés selon la méthode du chaînage.

Informations pratiques

⇒ **Dépositaire** : BNP Paribas Securities Services

⇒ **Teneur de compte** : INTER EXPANSION – FONGEPAR (adresse postale pour toutes vos opérations : 46, rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9),

⇒ **Commissaire aux comptes** : DELOITTE & ASSOCIES

⇒ **Forme juridique** : FCPE multi-entreprises

⇒ **Prospectus/rapport annuel/document semestriel/valeur liquidative du fonds/Information sur chaque part** : disponibles sur demande auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou hga.reporting@humanis.com

⇒ **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

⇒ Le conseil de surveillance est composé de la manière suivante :

- 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés pour chaque entreprise adhérente ;
- 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise ;

- L'UNION PATRONALE INTERPROFESSIONNELLE REGIONALE LANGUEDOC - ROUSSILLON désigne au maximum 8 représentants (4 titulaires et 4 suppléants) ;
- les organisations interprofessionnelles régionales des salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT-FO) désignent chacune au maximum deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant).

⇒ Il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et les comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable du fonds, décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et donner son accord préalable aux modifications du règlement du fonds dans les cas prévus par ce dernier.

Dans tous les cas, le nombre de représentants de l'entreprise est au plus égal au nombre de représentants des porteurs de parts.

⇒ La société de gestion de exerce les droits de vote.

Ce Fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

⇒ La responsabilité d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce FCPE est agréé et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
HUMANIS GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **28/04/2017**.